

SÉANCE DU 05 avril 2016

Le cinq du mois d'avril deux mil seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint Clément des Levées s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle située à proximité de la rue Boire Maupoint (DCM n°2015/02/02), en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur NIVELLE Laurent, Maire

Etaient présents : Laurent NIVELLE, Maire, Jean-Michel HUCHET 1^{er} adjoint, Martine FOUQUET 2^{ème} adjointe, Stéphane DEROUET 3^{ème} adjoint, Nadège ROULLEAU, Anne-Maud CHIGNARD-HUGUET, Cécile SAULEAU, Brigitte SMITH, Marie-José BRIERE, Jean-Noël NIVELLE, Fabrice VANNIER, Anthony CHUDEAU, Philippe LAVA

Etaient absents : Kevin MASSE, Sylvaine ECHARDOUR qui donne pouvoir à FOUQUET Martine

Secrétaire de séance : Nadège ROULLEAU

Droit de préemption Urbain

Le Conseil Municipal ne préempte pas sur les ventes de maison en cours.

Aménagement de la mairie

Dans l'attente de l'analyse des offres et afin de ne pas ralentir le début du chantier, le Conseil Municipal autorise le maire à signer le marché à hauteur de 350 828 euros HT.

Le conseil sera tenu informé des entreprises retenues au conseil de mai

Une deuxième consultation sera peut être réalisée pour certains lots où une seule offre supérieure à l'estimatif a été déposée.

Le devis de l'alarme est acceptée pour un montant de 1 782 euros Ht et abonnement mensuel de 26,90 euros HT. Sachant qu'une économie de 131 euros sera faite sur la maintenance, du fait d'une garantie de 5 ans sur le matériel.

Programme de fermetures des bouchures

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la DDT service Unité Loire et navigation relatant le souhait de fermetures de bouchures.

Il rappelle que la vie de la commune se fait aussi avec et vers la Loire (riverains, marcheurs, pêcheurs...).

A ce titre des travaux ont été réalisés à certains endroits pour favoriser la déambulation à proximité de ces bouchures.

Par ailleurs, les bouchures représentant un intérêt historique et patrimonial qu'il convient de préserver, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- valide la suppression de la bouchure n°32 (bouchure dangereuse)
- émet un avis défavorable à la fermeture des autres bouchures sur l'ensemble de la commune de saint Clément des levées.

Devenir du CCAS

Monsieur le maire fait part que la loi NOTRe donne la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de ne plus avoir de CCAS ;

Après avoir pris l'avis des membres du CCAS, le Conseil Municipal décide de maintenir l'action du CCAS dans sa forme actuelle.

Devis divers acceptés par le conseil

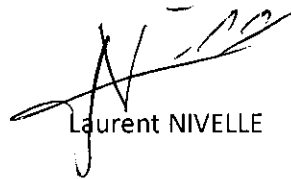
- Formation premier secours (PSC1) sera proposée aux agents qui le souhaitent sur la base d'une formation de 7 heures.

- Devis BIGOT électricité pour 3 classes à école d'un montant de 6700 euros TTC
- Devis ROULLEAU pour vélux salle des fêtes 1651,20 euros TTC
- Devis ordicube d'un montant de 2 232 euros TTC pour le changement de 3 unités centrales et d'un écran
- Devis Pyro concept pour feu artifice : 2 120 euros TTC
- Peinture sur fenêtre logement bar-tabac accepté pour 680[€] HT
- Pour info : devis de boislaville d'un montant de 321,98 euros HT accepté
- Devis pour site communal de 60 euros accepté pour installation de l'import des fichiers ZIP.

Questions diverses

- Descente de loire en chansons le 28 mai et vide grenier le 29 mai
- Une cinquantaine de bénévoles sera nécessaire pour la réception des 1200 cyclistes d'Anjou Vintage (préparation, services...) le 19 juin. Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie

Le Maire


Laurent NIVELLE

